Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215600768-20260409-DEL20260409051-DE

# DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026

Le vingt février deux mille vingt-six à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de **quinze**, suite de la convocation faite le **2 avril 2026**
Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie, NEDELLEC Morgane, LE TROUHER Erwan, GUILLEMOT Marianne, LEGRAND Benoît, ROBIN Evelyne, LE BADEZET Cédrick, MAUGRAIN Agnès, TAYLOR Martin Peter, JOBIN Nadine, JÉGAT Éric, LE SAEC Sébastien, LE GAL Nathalie, CHESNAY Cédric et CLÉQUIN Cindy.

Étaient absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : GUILLEMOT Marianne

---

**Délibération n° 51 – 09 04 2026**

## DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BP COMMUNE 20400 :

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-11, L.2311-1 et L.2312-1 ;
**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
**Vu** le budget primitif de l'exercice 2026 adopté le 20 mars 2026 (Délibération n° 09) ;
**Considérant** la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires afin d'assurer la bonne exécution du budget communal ;

Madame la Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de procéder au vote d'une décision modificative en raison d'une demande du trésor public, de modification de compte 7751, d'un montant de 800€.

Il est proposé la décision modificative n° 1 suivante :

*Recettes de fonctionnement :*
**Chap 077- 7751 = Produits des cessions d'immobilisation - 800.00€**
*Recettes de fonctionnement :*
**Chap-013 6419 = Remboursement sur rémunération du personnel + 800.00€**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **15 voix pour et 0 voix contre, 0 abstention** :

- ADOPTE la décision modificative n°1 du budget 20400 COMMUNE telle que présentée ci-dessus,

- AUTORISE Madame la Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique,

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME.
La Maire, Stéphanie L'HOSTIS LE DIAGON

La secrétaire de séance,
GUILLEMOT Marianne